



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



Démarche
Mobilités
Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



Ploërmel, le 21 avril 2017

Aux Maires des communes et aux Présidents des
EPCI du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

N / Réf. : 170419-MP-AH-Info_subv_VAE

OBJET : Information sur les subventions aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une nouvelle aide de l'Etat vient renforcer la stratégie Mobilités durables en cours sur nos territoires. Cette aide porte sur les acquisitions de vélos à assistance électrique par les particuliers ou par les personnes morales. L'aide est fixée à 20 % du coût d'acquisition TTC, hors options, et elle est plafonnée à 200€.

Ces équipements étant innovants et onéreux, l'achat représente encore un coût important pour nos ménages ou nos établissements. Nous espérons que cette aide permettra de faire effet levier pour effectuer l'acte d'achat et ainsi découvrir que le vélo à assistance électrique s'adapte très bien à la vie en campagne.

Les conditions sont les suivantes (extraits de l'article D.251-2 du code de l'énergie) :

- Une aide est attribuée à **toute personne physique majeure ou à toute personne morale** (entreprise, association, collectivité...) qui acquiert, **entre le 19 février 2017 et le 31 janvier 2018**, un vélo à assistance électrique **neuf**. *Les trottinettes ou gyropodes électriques ne sont pas éligibles.*
- Le vélo ne doit pas utiliser de batterie au plomb
- Le ne doit pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.
- Une aide ne peut être versée qu'une seule fois à une personne physique, quel que soit le nombre de cycles à pédalage assisté neufs qu'elle acquiert. En revanche, une personne morale peut recevoir l'aide plusieurs fois.
- L'aide ne peut pas être cumulée avec une aide locale d'une collectivité publique.

Les demandes sont à effectuer via un formulaire mis en ligne à cette adresse :

<https://portail-bonusvelo.asp-public.fr/>

Le formulaire devra être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Un justificatif de moins de trois mois établissant l'existence d'un domicile ou d'un établissement en France,
- Une copie d'un justificatif d'identité,
- Une copie de la facture du vélo à assistance électrique établie au nom du demandeur de l'aide.

Pour plus de renseignements : <https://www.asp-public.fr/bonus-velo>

Ou Anthony Hubert, au Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne (02 97 74 04 37).

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mickaëlle PIEL
Vice-Présidente
en charge des Mobilités

Syndicat mixte Pays de Ploërmel- Cœur de Bretagne
Centre d'activités de Ronsouze - BP 30555 - 56805 PLOËRMEL cedex
Tél. 02 97 74 04 37 - Fax : 02 97 74 17 76
E-mail : contact@paysdeploermel-coeurdebretagne.fr